

Annexe 2

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

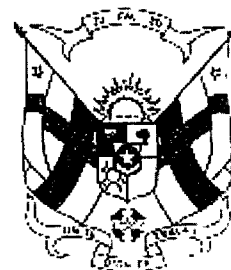
Unité - Dignité - Travail

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT

ICC - OTP

22 DEC 2004

RECEIVED



M A N D A T

Nous, **François BOZIZE**, Président de la République Chef de l'Etat, donnons par la présente, mandat à Maître Nganatouwa GOUNGAYE WANFIYO, Avocat au Barreau de la République Centrafricaine, Avenue Barthélemy BOGANDA, Immeuble New Montana (Face Pâtisserie PHENICIA) B.P. 1883 BANGUI République Centrafricaine, Tél : (236) 61.14.58 - Fax (236) 61.62.62 - Mob. (236) 04.41.04 - E-Mail goungaye@yahoo.fr. ; aux fins de saisir la Cour Pénale Internationale d'une demande de renvoi en application de l'article 14 du Statut de Rome et d'assurer la défense de l'Etat Centrafricain dans cette procédure.

En foi de quoi, le présent Mandat est délivré pour servir et valoir ce que de droit./-

Fait à Bangui, 06 DEC 2004



LE GENERAL DE DIVISION
François B O Z I Z E